



Bourses communales 2021-2022

Votre enfant est collégien(ne), lycéen(ne) ou étudiant(e) et bénéficie de la bourse nationale 2021-2022. Dans ce cas, il/elle peut bénéficier de la bourse communale.



Pour cela, merci de bien vouloir nous transmettre les documents suivants, avant le 04 décembre 2021 :

- Notification de bourse nationale 2021 / 2022
- Certificat de scolarité ou carte d'étudiant(e) 2021 / 2022
- Justificatif de domicile de - 3 mois à l'adresse de Survilliers (impôts, facture d'électricité, ...)
- Livret de famille pour les boursiers mineurs
- 1 relevé d'identité bancaire au nom des parents si le boursier est mineur et au nom du bénéficiaire s'il est majeur

Infos pratiques

Ces documents peuvent être déposés en Mairie au guichet unique ou transmis par mail à l'adresse svincent@mairiesurvilliers.fr

Contact

Service Education : 01 34 68 34 36 – Standard : 01 34 68 26 00